

U D S I S
union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 23 juillet 2013

L'an deux mille treize et le vingt-trois juillet, à quinze heures trente, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Hermeline MALHERBE, Présidente de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
23/07/13 – 11	Convention de partenariat entre l'U.D.S.I.S. et le GRETA

Présents :

représentants des conseillers généraux :

Hermeline MALHERBE, Marcel MATEU, Françoise BIGOTTE, Martine ROLLAND.

représentants de l'assemblée syndicale :

Roger FERRER, Roland BRUZY, Alain GOT, Jean Paul TIXADOR, Raymond LEMORT, Grégory AGIN.

Absents :

représentants des conseillers généraux :

René OLIVE, Robert GARRABE, Pierre ESTEVE ayant donné procuration à Hermeline MALHERBE, Alain BOYER, Michel, Guy CASSOLY, Marie-Thérèse CASENOVE, Jean Louis ALVAREZ,.

représentants de l'assemblée syndicale :

Henri VIDAL, Arlette BIGORRE, Antoinette AMBROSINO, René BANTOURE, Marcel PEYTAVI, Alain LLENSE, François SABARDEIL, Bernard FOULQUIER, André BASCOU, Nicolas GARCIA, François MONTOYA.

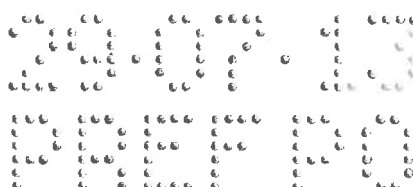
La Présidente

Rappelle que la convention a pour objectif de développer et renforcer des axes de coopération mutuelle entre le GRETA de Catalogne Formation, et l'UDSIS afin de :

- Contribuer à une meilleure insertion et orientation des stagiaires et des bénéficiaires dans la vie professionnelle.
- Oeuvrer en commun sur la montée en compétences des personnes en recherche d'emploi.

Précise que la convention est basée sur 6 axes de coopération :

- Accompagnement des stagiaires du GRETA
- Professionnalisation des stagiaires
- Ingénierie de formation : des modules spécifiques en direction des entreprises
- Hébergement
- Formations
- Développement du tourisme patrimonial catalan à travers les activités de sport et de loisirs.



Présente, le projet de la convention de partenariat de sous location pouvant être conclue entre le GRETA et l'UDSIS.

Propose au Comité Syndical, selon les points précédemment évoqués :

- **D'approuver** le projet de convention entre l'UDSIS et le GRETA
- **D'autoriser** la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Présidente de l'U.D.S.I.S.

Hermeline MALHERBE



UDSIS
66300 THUIR